

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01047

Numéro SIREN : 833 248 909

Nom ou dénomination : LA SALLE DRAGUIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2019 sous le numéro de dépôt 7311

Greffe du tribunal de commerce de Draguignan



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/7311

Déposant :

Nom/dénomination : LA SALLE DRAGUIGNAN

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 833 248 909

N° gestion : 2017 B 01047



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

CA/2017 B 01047
LA SALLE DRAGUIGNAN
612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : CA/2017 B 01047

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée LA SALLE DRAGUIGNAN

612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

SIREN : 833 248 909

N° de gestion : 2017 B 01047

Le greffier soussigné constate le 02/12/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/7311, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018

Récépissé délivré le 02/12/2019

Me Odile GIULIANO

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ



RCS DRAGUIGNAN : 444 404 206 - TVA FR 1044440420600013
REGLEMENT PAR CHEQUE, DES RECEPTION, A L'ORDRE DE LA SELARL Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ, GREFFIERS.
SIREN : 444 404 206 R.C.S DRAGUIGNAN
IBAN : FR7940031000010000357892M97 CDCGFRPP



①

BILAN SIMPLIFIÉ

- 2 DEC. 2019 033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise		LA SALLE DRAGUIGNAN		83300 DRAGUIGNAN		Déposé sous le n°		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		612 AV DU GENERAL DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN							
SIREN		8 3 3 2 4 8 9 0 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois*		14		Durée de l'exercice précédent*		0		B73M	
						Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ.	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	175 000	012		175 000		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	120 000	030	11 467	108 533		
	Immobilisations financières * (1)		040	4 280	042		4 280		
	Total I (5)		044	299 280	048	11 467	287 813		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres* (3)	072	12 316	074		12 316		
		Valeurs mobilières de placement	080		082				
		Disponibilités	084	1 296	086		1 296		
		Charges constatées d'avance*	092	1 336	094		1 336		
Total II		096	14 947	098		14 947			
Total général (I + II)				110	314 227	112	11 467	302 761	
PASSIF								Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	2 000		
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126			
	Réserves réglementées*					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)					132			
	Report à nouveau					134			
	Résultat de l'exercice					136	14 727		
	Provisions réglementées					140			
Total I					142	16 727			
Provisions pour risques et charges					Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	209 986		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	3 318		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 49 348)					172	72 730		
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176	286 033			
Total général (I + II + III)					180	302 761			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	299 280	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.									

© Sage



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	282 263		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	996		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	283 260		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	1 157		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	175 403		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	6 294		
	Rémunérations du personnel*				250	56 370		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 527		
	Dotations aux amortissements*				254	11 467		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	91		
Total des charges d'exploitation (II)					264	263 308		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	19 951		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 142	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	2 082	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	14 727		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	14 727	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 082			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	1 273
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350	4 198
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	13 884
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	13 884	
					Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	175 000	404		406	175 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	120 000	474		476	120 000				
	Immobilisations financières	480		482	4 280	484		486	4 280				
TOTAL		490		492	299 280	494		496	299 280				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	11 467	564		566	11 467		
TOTAL		570		572	11 467	574		576	11 467		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme*	Long terme		
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
8												
9												
10												
TOTAL		578		580		582		584		586		588
Plus-values taxables à 19 % (1)		579					Régularisations	590		583		594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												591
TOTAL								596		585		597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

[illegible]

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			X
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	X		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X		
STOCK ET EN COURS			X
ETAT DES DÉPRÉCIATIONS			X
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			X
CRÉDIT BAIL			X
ACTIF IMMOBILISE	X		
ACTIF CIRCULANT	X		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	X		
CAPITAUX PROPRES	X		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	X		

Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 302 761 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 282 263 Euros et dégagant un résultat bénéficiaire net de 14 727 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Que notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement
- Activité : Salle de sport / fitness
- 1ère année d'exercice - Exercice exceptionnel du 01/11/2017 au 31/12/2018

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice ;

dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

- Fond Commercial

Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Immobilisations corporelles	108 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MATERIEL LA SALLE	-11 466,67

Immobilisations Financières

Dépôts et cautionnements.

Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00

Etat des Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel sportif / équipements salle de sport & fitness 10 ans

Stocks et en Cours

Néant.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Actif Immobilisé

Actif Immobilisé	
Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00
Immobilisations corporelles	108 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MATERIEL LA SALLE	-11 466,67
Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00
Total I	287 813,33

Actif Circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif Circulant	
Autres créances	12 315,74
444000 ETAT IMPOT SUR BENEFICE	1 516,00
445662 TVA / FRAIS GENERAUX	943,07
481000 Charges à répartir sur plusieurs e	9 856,67
Disponibilités	1 295,74
512100 CREDIT AGRICOLE	1 295,74
Charges constatées d'avances	1 336,00
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 336,00
Total II	14 947,48

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Composition du Capital Social

Nombre D'actions Composant Le Capital Social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-12°)

	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100	0	0	100
Valeur nominale	20	0	0	20
Valeur Nominale				

Capitaux Propres

Capitaux Propres

Capital social ou individuel	2 000,00
101300 CAPITAL APPELE VERSE	2 000,00

Dettes - Autres Dettes

Dettes

Emprunts et dettes assimilées	209 985,83
164100 PRET CA 240000	209 985,83
Fournisseurs et comptes rattachés	3 317,85
401000 FOURNISSEURS COLLECTIF	3 317,85
Autres dettes	72 729,66
421004 CHAMEROY MARLENE	2 092,80
421101 STOJANOVSKI SYLVERE	981,36
421102 D'ALBERTO JULIE	1 415,19
431000 URSSAF	1 606,00
437100 AG2R LA MONDIALE	1 623,78
437200 AG2R PREVOYANCE	106,58
437620 ALLIANZ MUTUELLE	841,38
445510 TVA A DECAISSER	2 203,00
448600 AUTRES CHARGES A PAYER	1 112,00
455000 COMPTE COURANT SANCARLOS P.	347,57
455100 CCT MAUL ANNE LAURE	49 000,00
467320 LA SALLE BEAULIEU	3 000,00
467350 LA SALLE HOLDING	8 400,00
TOTAL III	286 033,34

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Effectif Moyen du personnel

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 4 salariés

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

- 2 DEC. 2019

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

L'AN DEUX MIL DIX NEUF (2019),
Et le 1^{er} novembre,

Les associés de la Société LA SALLE DRAGUIGNAN, SAS au capital de 2 000 euros, se sont réunis au siège social, 612 Avenue du Général DE GAULLE – 83300 DRAGUIGNAN, en Assemblée Générale sur convocation du président.

Les associés ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance en temps de droit de la date de la tenue de la présente assemblée et en donnent acte au président.

L'assemblée est présidée par Monsieur SAN CARLOS Patrick, associé et président de la SAS LA SALLE HOLDING et de la SAS LA SALLE DRAGUIGNAN.

Le Président constate que les associés présents, possédant ensemble 100 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément à la Loi et aux Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2018;
- le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation du rapport du président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- examen et approbation du bilan et du compte de résultat, quitus au président.
- affectation du résultat ;
- lecture et approbation du rapport spécial ;
- questions diverses.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les différentes résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée, après examen des comptes et après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les opérations de l'exercice, en approuve les termes ainsi que le bilan et le compte de résultat pour la période du 01/11/2017 au 31/12/2018 qui font apparaître un Bénéfice net comptable de 14 727 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION : Quitus de sa gestion au président

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur SAN CARLOS Patrick, président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 14 727 € :

- 14 727 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 14 727 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Approbation du rapport spécial

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, prend acte de l'inexistence de convention entre la société et l'un de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Procuration pour formalités

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'effectuer les formalités requises par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, certifié conforme par le président.

SAN CARLOS Patrick
Président



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

- 2 DEC. 2019

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le n°

RAPPORT DE GESTION
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 1^{er} novembre 2019

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Nous nous réunissons le 1^{er} novembre 2019 en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 21 et 22 des statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Le rapport spécial du président sur la convention visée par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat (DGFIP N° 2033-B-SD) fait apparaître un bénéfice net de 14 202 € que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'année écoulée

La situation de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 peut être traduite par les quelques chiffres suivants :

Le chiffre d'affaires

282 263 €

La valeur ajoutée

105 703 €

L'Excédent brut d'exploitation

30 513 €

Le résultat d'exploitation

19 951 €

*Le résultat courant avant impôts
16 809 €*

*Le résultat net comptable de l'exercice
14 727 €*

Commentaires :

1^{ère} année d'exercice - Exercice exceptionnel du 01/11/2017 au 31/12/2018

- *Convention visée à l'article L223-19 du Code de Commerce*

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur la convention susceptible de tomber sur le coup de l'article L223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 14 727 € :

- *14 727 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 14 727 €*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au président quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à DRAGUIGNAN le 1^{er} novembre 2019

*SAN CARLOS Patrick
Président*

